

LES RÈGLES DU JEU ET LA RÈGLE DU "JE"

Abderrahim DERRAJI - 2015-11-10 12:59:27 - Vu sur pharmacie.ma

S'il y a bien un fléau qui frappe toutes les composantes de notre société de manière équitable, c'est bel et bien le non-respect des règles. Cela va du citoyen lambda qui jette, le plus « naturellement » du monde, sa canette de soda par la fenêtre de la voiture, jusqu'au promoteur véreux qui construit des lotissements entiers en négligeant les normes de sécurité les plus élémentaires. La pharmacie d'officine n'échappe pas à ce phénomène. Le non-respect des règles de déontologie et de l'éthique représente aujourd'hui une problématique majeure. D'ailleurs, au vu de la persistance et de la témérité que mettent certains à ne pas respecter la loi, on peut dire par analogie d'une fameuse citation* de Paul Valéry, que « ces pharmaciens ont du respect une idée si vague que ce vague même de leur idée est pour eux la définition du respect ». Ces derniers n'hésitent pas à aller à l'encontre de la loi à chaque fois que celle-ci n'arrange pas leurs intérêts personnels. Et c'est ainsi qu'ils ont fait du non-respect des horaires, de l'octroi de remises, des conventions et du dirigisme, leur fond de commerce. Face à cette réalité, les honnêtes pharmaciens ont le sentiment de subir une double peine. D'une part, ils se sentent spoliés économiquement - et ils le sont-, et de l'autre ils vivent cette situation comme une terrible injustice. C'est pour cette raison, que les résultats des élections des deux conseils régionaux de l'ordre et celle du conseil national ont été accueillis par un grand ouf de soulagement. Car, la situation est critique et les attentes sont énormes. Aujourd'hui, la priorité des priorités des instances ordinales doit être le rétablissement de l'ordre dans la profession. Et si personne ne doute de la qualité et des bonnes intentions des membres des conseils fraîchement élus, il n'en demeure pas moins qu'ils doivent agir vite, avant qu'il ne soit trop tard. Quant à ceux qui aspirent à gagner plus, ce qui est une ambition louable et légitime, ils disposent d'une pléthore de moyens honnêtes et légaux pour atteindre cet objectif. Ils peuvent améliorer la qualité du service offert aux patients, suivre des formations, étoffer leur offre en produits, s'initier aux techniques de vente, être innovant, etc. Faire fi de tous ces outils légaux au profit de méthodes malhonnêtes et illégales, est finalement un triste aveu d'impuissance et de médiocrité. Enfin, parce que nous faisons partie d'un même corps, le dialogue, la sensibilisation, la concertation et le consensus, doivent toujours être les maîtres-mots pour résoudre nos différends. Néanmoins, quand il s'agit de violations répétées et délibérées des lois, nos instances doivent faire preuve de grande intransigeance et sanctionner lourdement pour rétablir l'ordre. Car, la loi est l'expression de la volonté générale et a donc pour but de servir l'intérêt général. Elle ne peut pas servir les intérêts personnels ou les intérêts d'un lobby, sans quoi elle perdrait le titre de loi. Et nul ne doit être au dessus de la loi !

* « La plupart des hommes ont de la poésie une idée si vague que ce vague même de leur idée est pour eux la définition de la poésie. »